

AFFAIRE WIVINNE MARION

## Une violence hors norme déployée contre la victime

« J'ai pas la position pour contester quoi que ce soit, mais je ne saurais pas vous en dire plus » : Xavier Van Dam (31 ans), accusé de l'assassinat, du viol et de la séquestration de Wivinne Marion (42 ans), ne s'est pas montré plus loquace, ce mardi pour le deuxième jour de son procès devant la cour d'assises de Namur. Qu'importe, la science a, comme l'ont montré les experts toute la journée, tenté de palier cette « amnésie » à laquelle les psys ne croient pas. Quand il a été arrêté, le 1<sup>er</sup> novembre 2018 à 10h20, Xavier Van Dam présentait « des signes d'intoxication alcoolique, mais pas d'ivresse, car sa démarche était assurée », a exposé un policier. Il avait très vite coopéré : « J'avais à peine mis la main sur le pistolet, qu'il avait les bras écartés », a poursuivi ce témoin. Il présentait, ont ajouté les toxicologues, une alcoolémie estimée à 1,53 g/l (ce qui est quand même trois fois la limite autorisée), et il avait dans le sang du coca éthylène, un métabolite produit de la combinaison alcool/cocaïne, qui prolonge les effets de celle-ci et peut mener à un renforcement de l'agressivité. Les photos, diffusées ce lundi, ont montré à quel point Wivinne Marion, pédiatre, mère de deux enfants qui avaient alors 9 et 13 ans, a été violentée. Les trois légistes appelés à rendre un avis l'ont confirmé : c'est une scène de coups d'une violence extrême dont ce petit bout de femme, 1m56 pour 52 kilos, a été victime. Elle ne présentait aucune lésion de défense et a donc été surprise, alors qu'elle faisait son jogging, avec ses écouteurs dans les oreilles. C'est vraisemblablement Chemin des Tombes à Bonnin (Namur), une voie asphaltée qui traverse des champs, que son agresseur a surgi. Son GSM et le brassard qui servait à le porter ont été retrouvés là, près d'un vieux bunker, ainsi que des pièces des écouteurs et son écarteur d'oreille (bijou consistant à renforcer un trou dans le lobe).



Xavier Van Dam ne s'est toujours pas montré loquace, pour le deuxième jour de son procès. © BELGA

A 8h54, à quelques centaines de mètres de ce qui pourrait être le lieu de l'enlèvement, un agriculteur occupé dans son champ était témoin de la scène qui pourrait, selon les légistes, être la scène létale : rue Bois de Lahaut, il aurait vu un homme costaud porter un coup de poing à une femme, puis l'étrangler. Les coups ont été tels, ont expliqué les légistes, que Wivinne Marion présentait « un gigantesque traumatisme maxillo-facial », avec entre autres une fracture de la maxillaire, du nez et de l'orbite, et un traumatisme crâno-encéphalique important, avec un œdème encéphalique qui aurait pu causer, à terme, la mort. Létralement, avec une « compression surajoutée », a précipité ce décès. La violence était intense, mais elle a pu être rapide : « on peut frapper 10 à 20 coups en 15 à 30 secondes », a commenté le légiste Du Verger. L'expert Abati a aussi retrouvé des traces ADN de l'accusé au niveau vaginal et anal, mais il n'y a pas de lésions : « un viol peut avoir été commis post-mortem », a exposé le légiste Boxho.

Pour balayer la sauvagerie transparaisant des récits, la famille de la pédiatre, en nombre au procès, a déposé une grande photo sur la table qui la sépare des avocats et de l'accusé : leur épouse, fille et sœur y est tout sourire, transpirant le bonheur. Ce mercredi, les experts psys seront entendus sur l'amnésie dont l'accusé dit souffrir en ce qui concerne les faits. On auditionnera également le mari de la victime, médecin comme elle.

LAURENCE WAITERS

PROCHE-ORIENT

# Des sociétés belges citées pour leur implication dans les colonies israéliennes

Les noms de BNP Paribas, KBC, Argenta et Solvay apparaissent dans un rapport d'associations que « Le Soir » a pu consulter. Les investissements des grandes banques du pays sont particulièrement pointés du doigt.



## en Belgique Le gouvernement relance sa politique à l'encontre des colonies

P. HN.

Les moments de tensions sont propices à faire avancer les situations inextricables. Au mois de mai, à la frontière entre Israël et la bande de Gaza, les bombes ont plu à un rythme effréné. Au même moment, la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès (MR) clarifiait la politique du gouvernement sur le conflit israélo-palestinien. Depuis, plusieurs réunions techniques ont eu lieu, notamment entre les cabinets des Affaires étrangères et de l'Economie, a appris *Le Soir*.

Lors de ces réunions inter-cabinets, il est question de ce qui est appelé dans le jargon la « politique de différenciation ». De quoi s'agit-il ? D'appliquer une politique différente entre Israël et les territoires de Cisjordanie qu'il occupe depuis 1967. Dont les colonies israéliennes illégales (comme le rappellent les Nations unies). Cette politique, approuvée par l'Union européenne et recommandée dans une résolution de l'ONU, a été notamment mise en œuvre lorsque Didier Reynders (MR) était ministre des Affaires étrangères.

L'exemple le plus marquant est l'étiquetage des produits issus des colonies, obligatoire en Belgique : préciser sur les bouteilles de vin israélien vendues chez nous quand les vignobles se trouvent dans les colonies. Mais selon le CNCN-11.11.11, cet étiquetage est complexe à appliquer. Pour le vin, il est relativement aisé de savoir où se trouvent les vignes. C'est bien plus complexe pour les fruits et légumes frais, par exemple.

### Du consensuel à l'explosif

L'accord de gouvernement de la Vivaldi prévoyait que le gouvernement « fera de nouveaux pas dans le sens d'une politique de différenciation bilatérale et multilatérale à l'égard des colonies israéliennes ». Avec ces réunions techniques, le gouvernement commence son travail en ce sens. « Les ministres de l'Economie et des Finances ont fait ensemble une série de propositions soumises à nos collègues. Elles sont sur la table et nous espérons pouvoir les concrétiser », assure le cabinet du ministre Pierre-Yves Dermagne (PS), à l'Economie.

« Souvent, à tort, on attend des moments de tension pour prendre des décisions », indique le député Simon Moutquin (Ecolo), qui déplore alors « une dégradation du débat autour d'autres enjeux ». Il dit attendre une proposition concrète. Les discussions pourraient prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant d'aboutir.

La panoplie des mesures sur ce sujet va du consensuel à l'explosif : de l'amélioration de la traçabilité de ces produits jusqu'à l'exploration des pistes légales pour interdire les importations en provenance des territoires occupés. Le boycott des colonies suscite régulièrement la colère d'Israël, en témoigne le scandale estival autour des glaces Ben & Jerry's.

PAULINE HOFMANN

L'argent est le nerf des guerres. Ce mercredi, 24 associations publient un rapport intitulé *Don't buy into occupation* (N'investissez pas dans l'occupation, en anglais). Le document, dont *Le Soir* a eu connaissance, pointe une cinquantaine d'entreprises, ainsi que des banques, qui ont des liens avec les colonies israéliennes implantées illégalement sur les territoires palestiniens occupés. Parmi les entreprises actives en Belgique, les activités de BNP Paribas, la KBC, Argenta, ING ou encore Solvay sont soulignées, avec divers degrés d'implication (du crédit à l'investissement bancaire en passant par la présence de produits sur des chantiers de colonies).

Le CNCN-11.11.11 et son pendant flamand, mais aussi Fairfin, la CNE et la Fédération internationale des droits de l'homme ont notamment participé à sa rédaction.

### Des colonies illégales

Les colonies israéliennes, installées sur le territoire de la Cisjordanie occupée depuis 1967, sont « une violation flagrante du droit international », comme l'indique la résolution 2334 des Nations unies, ce que conteste le gouvernement israélien.

Dans sa résolution, l'ONU demande « aux États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. » Depuis 2014, au moins 17 pays de l'Union européenne déconseillent ainsi à leurs entreprises de commercer avec les sociétés israéliennes installées dans les territoires occupés. Les CEO peuvent notamment se baser, depuis 2020 sur une base de données de l'ONU. Elle reprend 112 entreprises impliquées directement ou indirectement dans les colonies.

Pour Michael Lynk, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés, il ne s'agit pas que d'une question économique : « Cette implication des entreprises offre également une forme de légitimation poli-

tique. » Ces dernières sont rarement sanctionnées pour ce qui peut être considéré comme une aide aux colonies. Comment, alors, donner du sérieux aux condamnations de la communauté internationale ?

### BNP se défend... mais triple des investissements

*Don't buy into occupation* souligne notamment les activités de 21 entreprises qui n'apparaissent pas dans la base de données de l'ONU. Il chiffre également les investissements de BNP Paribas (dont l'État belge est actionnaire à 7,7 %), KBC ou encore Argenta. Interrogée, BNP Paribas, une des plus grosses banques européennes et dans le top 10 des investisseurs, tient à rappeler ses engagements éthiques et légaux. Ce qui ne l'a pas empêché, rappelle le rapport, de tripler en quatre ans ses investissements dans la banque israélienne Hapoalim, notoirement impliquée dans les colonies.

En dehors des banques, le nom de Solvay apparaît : ses produits ont été repérés en 2019 sur un chantier de construction d'un pipeline, dans la commune de Bardala. Ce réseau d'eau doit alimenter des colonies israéliennes. Contactée par *Le Soir*, Solvay dit avoir « mené une enquête interne » et « n'avoir pas trouvé de trace de vente de produits Solvay en lien avec un tel projet dans la zone désignée ». Par ailleurs, le groupe belge souligne l'importance qu'il apporte à « l'éthique et l'intégrité dans ses pratiques commerciales » et assure respecter les lois et réglementations régissant le commerce.

Pour Nathalie Janne d'Othée, chargée de plaider au CNCN-11.11.11, « beaucoup d'entreprises ignorent l'existence de cette liste de sociétés actives dans les colonies et peuvent, de bonne foi, se retrouver impliquées sans en avoir connaissance. » Pour autant, elle pointe d'éventuels risques juridiques pour les entreprises. Qui restent pour l'heure hypothétiques. En Belgique, une proposition de loi (PS) vise à rendre responsables les entreprises des violations aux droits humains de leurs sous-traitants ou filiales.

Le secteur du bâtiment est particulièrement actif dans les colonies israéliennes. © EPA/ATEF SAFADI

Cette implication des entreprises offre également une forme de légitimation politique

Michael Lynk, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés

”